



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS  
M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT  
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE  
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH  
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE  
Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME  
M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU  
M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER  
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET  
Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA  
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE  
M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE  
M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET  
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Débat d'orientations budgétaires pour 2010**

## D) LE CONTEXTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2010

### A) Suppression de la taxe professionnelle et réforme de la fiscalité locale

- ▶ Conformément aux annonces faites depuis le début de l'année, le Projet de Loi de Finances pour 2010 comprend, dans son article 2, un projet de **suppression de la taxe professionnelle**.

Ainsi, la taxe professionnelle serait supprimée dès 2010 pour les entreprises, et remplacée par une Cotisation Economique Territoriale (CET), composée de deux parts :

- **la Cotisation Locale d'Activité (CLA)**, composée de l'actuelle part « foncier » de la taxe professionnelle, avec un abattement de 15% pour les immobilisations industrielles. Les collectivités bénéficiaires de cet impôt continueraient à en voter le taux, sur la base des taux actuels de taxe professionnelle. En revanche, tous les dispositifs existant actuellement permettant de faire évoluer le taux de l'impôt sur les entreprises plus rapidement que les taux des impôts sur les ménages seraient supprimés dès 2010 (actuellement, le taux de TP peut progresser 1,5 fois plus vite que ceux des impôts locaux sur les ménages).
- **la Cotisation Complémentaire (CC)**, impôt sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux (progressif en fonction du chiffre d'affaires) serait fixé nationalement.

- ▶ Cependant, **au-delà du remplacement de la taxe professionnelle, le PLF 2010 procède à une véritable réforme de la fiscalité locale**, en procédant à une redistribution globale des ressources fiscales entre collectivités : Cotisation Locale d'Activité et impôts ménages (y compris les actuelles parts départementale et régionale de taxe d'habitation et taxes foncières) pour les communes et les EPCI, Cotisation Complémentaire pour les départements et les régions.

En outre, des impôts d'Etat sont transférés (transfert de la taxe sur les surfaces commerciales aux EPCI, transfert de la part des droits de mutation perçue par l'Etat aux communes, transfert de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance aux départements) et un impôt spécial sur les entreprises de réseaux est créé, réparti entre les différents niveaux de collectivités.

- ▶ La réforme fiscale est effective pour les entreprises dès 2010 ; en revanche, la nouvelle répartition des ressources entre les collectivités territoriales n'entrera en vigueur qu'en 2011. En 2010, c'est l'Etat qui prélèvera les produits fiscaux et redistribuera aux collectivités locales une « compensation-relais », censée leur garantir en 2010 un niveau de ressources équivalent à ce qu'elles auraient perçu sans la réforme. A partir de 2011, une dotation de l'Etat viendra garantir, collectivité par collectivité, la neutralité financière de la réforme.

- ▶ Ce projet de réforme fiscale a suscité de très vives réactions des élus, et **de nombreuses modifications sont en cours d'examen parlementaire**, avec principalement une nouvelle distribution des ressources entre niveaux de collectivités : attribution d'une partie de la Cotisation Complémentaire aux EPCI afin de maintenir un « intéressement » au développement économique, maintien d'une partie des impôts ménages aux départements et aux régions afin de préserver leur pouvoir fiscal. Mais, les caractéristiques suivantes ressortent de l'économie générale de la réforme :

- **la garantie de ressources des collectivités locales n'est pas assurée**. En premier lieu, la neutralité de la réforme sur les ressources 2010 n'est pas atteinte : en effet, dans le projet du gouvernement, la compensation de TP versée en 2010 est égale au plus favorable des deux montants suivants : soit les bases TP 2010 \* le taux 2008 / soit le produit TP 2009. Soit un produit maximal en 2010 pour le Grand Dijon de 84, 8 M€, alors que le produit de taxe professionnelle pour 2010, hors réforme fiscale, aurait dû s'élever à 88,8 M€.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale prévoit une autre modalité de calcul de la compensation-relais ( bases 2010\* taux 2009) qui aboutirait à un produit 2010 pour le Grand Dijon de 86,6 M€. **Ainsi, selon les hypothèses, la réforme fiscale se traduit par une perte de ressources dès la première année pour le Grand Dijon comprise entre 2,2 et 4 millions d'euros.**

Par ailleurs, les modalités d'évolution de la dotation de l'Etat après 2011 ne sont pas déterminées, et aucune indexation n'est prévue.

**- la réforme se traduit par une perte de pouvoir fiscal pour toutes les collectivités** : les bases de la CLA, sur lesquelles les collectivités pourront continuer de voter un taux, ne représentent qu'un quart environ des bases totales de taxe professionnelle. Le pouvoir de vote des taux est faible ou nul sur les ressources de remplacement. En outre, pour tous les niveaux de collectivités, la réforme aboutit à substituer des dotations de l'Etat à des ressources fiscales.

**- la réforme enclenche un processus de transfert de la charge fiscale vers les ménages** : tout d'abord en supprimant tout mécanisme de déliaison, même partielle, des évolutions des taux sur les entreprises et sur les ménages. D'autre part, la part des entreprises dans le financement des collectivités territoriales sera significativement réduite, et reportée vers des dotations de l'Etat (inertes) et les impôts ménages, qui seront de plus en plus la variable d'ajustement des budgets locaux.

Enfin, aucune simulation précise, collectivité par collectivité, de l'impact de la réforme n'a été présentée, et les recettes à attendre de certaines ressources fiscales ( ex : taxe sur les surfaces commerciales) ne sont pas aujourd'hui connues.

Ce projet de réforme fiscale inscrit donc le budget 2010 dans un contexte de grande incertitude sur le niveau de recettes à anticiper, alors que la rapidité du processus d'adoption (avant-projet présenté en août, puis substantiellement modifié dans le projet définitif présenté fin septembre pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier) laisse peu de marges d'adaptation.

## **B) Autres éléments du projet de loi de finances pour 2010**

### **Principaux indices macro-économiques prévisionnels du projet de loi de finances pour 2009**

	2008	2009	PLF 2010
Prix à la consommation ( hors tabac)	+ 2,8 %	+ 0,4 %	+ 1,2 %
PIB, en volume	+ 0,4 %	-2,25 %	0,75 %
Besoin de financement des administrations publiques ( en % du PIB)	- 3,4 %	- 8,2 %	- 8,5 %

Dans un contexte de forte progression du déficit des administrations publiques, 2010 est la deuxième année d'application de l'enveloppe des dotations de l'Etat élargie au FCTVA et soumise à une norme de « zéro volume », c'est-à-dire d'indexation sur la seule inflation.

Ainsi, compte-tenu de la croissance globale de l'enveloppe de 1,2%, et de la croissance de 6,4% du FCTVA prévue pour 2010, la DGF augmentera globalement de seulement 0,6% en 2010, ce qui se traduira, pour le Grand Dijon, par une nouvelle baisse de 0,8% de l'ensemble des dotations et compensations de l'Etat.

## **C) La perspective de la réforme institutionnelle et l'incertitude sur la pérennité des financements croisés**

Le budget 2010 du Grand Dijon s'élabore également avec la perspective de mise en discussion du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, qui comprend notamment la remise en question de la clause générale de compétence des départements et des régions, ainsi que la limitation des financements croisés (tout maître d'ouvrage devant financer au moins 50% du coût total de ses projets).

Ces dispositions pourraient remettre en question les plans de financement des projets locaux, et ces perspectives accroissent encore l'importance des démarches de contractualisation globale et pluri-annuelle engagée par le Grand Dijon avec la Région et le Département.

## **II) LES PROJETS DU GRAND DIJON POUR 2010**

### **Transports et déplacements urbains : 103,2 M €**

- réalisation de deux lignes de tramway : 94,3 M€ (dont 77 M€ pour les travaux et la maîtrise d'œuvre, 5 M€ d'acquisitions foncières, 6 M€ pour le matériel roulant et 5,7 M€ d'avances sur marchés)
- acquisition de bus : 4,7 M€
- fonds de concours aux communes pour l'accompagnement de la réorganisation du réseau : 500 K€
- réalisation de la piste cyclable base aérienne : 400 K€

### **Habitat – Renouvellement urbain – Politique de la Ville : 14,3 M€**

- participation aux déficits d'opération pour la construction de logements à loyer modéré : 3,4 M€ (crédits de paiement)
- gestion déléguée des aides à la pierre : 3,2 M€
- soutien financier aux opérations de réhabilitation : 650 K€
- Pass foncier : 500 K€
- poursuite de l'effort financier du Grand Dijon en faveur du CUCS : 450 K€
- poursuite du financement des opérations ANRU : 3,1 M€
- participation au financement de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale : 500 K€

### **Urbanisme et aménagement urbain : 13 M€**

- participation au financement de la LGV Rhin-Rhône : 4,9 M€ ( financement travaux 1<sup>ère</sup> phase branche Est, acquisitions foncières et études 2<sup>ème</sup> phase branche Est, études branche Ouest).
- poursuite de la participation au financement de la LINO : 3,5 M€
- financement d'opérations sur les voiries départementales ( Palissy, RD70, RD 905, RD 107) : 715 K€
- fin du financement de la mise au gabarit poids lourds du Pont-Rail de la Noue : 700 K€
- acquisitions foncières pour le projet Grand campus – esplanade Erasme : 1,1 M€
- acquisitions foncières Europa : 500 K€
- études pour la réalisation de nouveaux quartiers : 100 K€

### **Développement économique : 9,8 M €**

- poursuite de la création de nouvelles zones d'activité : 2,1 M€
- acquisitions foncières : 1,3 M€
- mise en œuvre du projet Renaissance : 2,3 M€ en investissement et 525 K€ pour le soutien aux

lignes aériennes

- coût en année pleine de la participation au financement d'une desserte quotidienne supplémentaire de Roissy en TGV : 825 K€
- participation au projet Pharmimage : 304 K€
- participation à la création d'un pôle agro-environnemental : 100 K€
- soutien à la recherche et au transfert de technologies : 350 K€ : participation UB Filiale, Wellience, Premice

### **Culture et sports : 6,2 M €**

- achèvement de la construction de la piscine olympique: 2,5 M€
- entrée en exploitation de la piscine olympique – participation au délégataire : 895 K€
- soutien aux clubs sportifs professionnels : 2,2 M€ ( nouvelle participation pour le hand-ball)
- participation à la rénovation du Musée des Beaux Arts : 250 K€
- fonds de concours aux communes : 200 K€

### **Environnement : 4,2 M€**

- travaux de gros entretien sur les équipements ( UIOM, GTA, décharge et centre de traitement des DASRI) : 2,8 M€
- acquisition de matériel de collecte: 1,1 M€ ( dont 900 K€ pour les bennes)
- réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial : 100 K€

## **III) PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2010**

► **La réforme de la fiscalité locale, et la forte incertitude existant à ce jour sur le niveau de ressources fiscales en 2010, perturbent l'équilibre financier du Grand Dijon pour 2010.** Ainsi, sur la section de fonctionnement, un effet de ciseaux entre recettes et dépenses doit être anticipé pour 2010, plus ou moins accentué selon l'issue des discussions parlementaires sur la réforme fiscale : la croissance des recettes de fonctionnement devrait être comprise entre 1,2 et 2,5 % selon le mode de calcul retenu pour la compensation relais 2010, alors que la croissance des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de 2,6%.

Pour mémoire, hors réforme de la taxe professionnelle, les recettes 2010 auraient du connaître une progression de près de 3,8%.

► **Outre le produit de taxe professionnelle, les autres postes de recettes du budget principal devraient enregistrer des rythmes de progression modérés, voire négatifs :**

- **baisse de 0,8% des dotations de l'Etat** ( DGF et compensations fiscales), sous l'effet du projet de loi de finances ( +0,74% sur la dotation de compensation, -1,8% sur la dotation d'intercommunalité et – 23% sur les compensations fiscales).
- **baisse de l'ordre de 9% des recettes du secteur OM** ( produits de valorisation :
  - 500 K€, apports de déchets en incinération : - 250 K€) sous l'effet de la conjoncture économique
  - **le taux de TEOM** est anticipé en progression de 1%, suivant l'inflation prévisionnelle
  - face à cette faible dynamique des recettes, les **versements des budgets annexes** seront maximisés, grâce aux excédents dégagés notamment par le centre de traitement des DASRI et le groupe turbo-alternateur.

► **Les postes récurrents de dépenses de fonctionnement connaîtront une forte maîtrise en 2010 :**

- la **masse salariale** est anticipée en progression de 1,9% par rapport au budget 2009
- les **dépenses du secteur « collecte et traitement »** (incinération, déchetteries, collecte et tri) devraient progresser de 1,6% de BP à BP

- les **coûts de fonctionnement divers des services** devraient enregistrer une hausse limitée à environ 1%, hors impact de la disparition du loyer d'Heudelet (-1,8M€)
- les **frais financiers** sont anticipés en baisse de près de 100 K€ par rapport au BP 2009, malgré la hausse de l'encours et la reprise de l'emprunt dédié à Heudelet, essentiellement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

► **La progression des dépenses de fonctionnement sera tirée par les actions nouvelles :**

- **mise en service de la piscine olympique** et versement d'une nouvelle contribution à la délégation de service public : 894 K€
- impact en année pleine de la **desserte supplémentaire de Roissy** : 825K€
- soutien au **fonctionnement des lignes aériennes** dans le cadre du projet Renaissance : 525 K€
- progression de 390 K€ des participations aux clubs sportifs, sous l'effet du **financement nouveau du hand-ball**

► **Sur la section de fonctionnement du budget annexe des transports :**

- les **recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre** devraient enregistrer une **baisse de BP à BP** : outre le gel de la DGD transports, le versement transport, très sensible à la conjoncture économique, est anticipé à 45,6 M€ en 2010 ( soit une stabilité par rapport au prévisionnel 2009), contre 46,8 M€ au BP 2009.
- les **dépenses de fonctionnement** enregistreront une **progression de l'ordre de 3% de BP à BP**, la maîtrise des coûts de fonctionnement du réseau de bus permettant de limiter l'impact des charges nouvelles liées à la mise en œuvre des travaux de création du tramway. Ainsi, le coût de la participation à la délégation du réseau de bus ( participation au délégataire + compensation de recettes) devrait être en baisse de l'ordre de 1%, sous l'effet d'une indexation favorable, ainsi que des effets attendus de la renégociation de la délégation de service public. En revanche, environ 1M€ de charges supplémentaires sont anticipées, essentiellement sous l'effet des travaux du tramway ( études, fonctionnement de la Maison du Tram, communication phase chantier).
- il est ainsi proposé de porter la **subvention d'équilibre du budget principal** à 16,5 M€ ( contre 13,4 M€ en 2009) afin de compenser le moindre dynamisme du versement transport et d'améliorer l'autofinancement des travaux du tramway.

► **Les dépenses d'équipement devraient s'élever à environ 140 M€ au BP 2010, contre 89,2 M€ au budget primitif 2009 :**

- le budget 2010 verra l'entrée en phase « travaux » du projet de tramway : ainsi, les dépenses d'équipement sur le budget annexe des transports devraient s'élever environ 102 M€, dont 94,3 M€ pour la mise en œuvre du tramway.
- en revanche, sur le budget principal, les dépenses d'équipement devraient s'établir à près de 38 M€, contre 67 M€ au BP 2009 : cette baisse s'explique essentiellement par celle des dépenses d'équipement direct, correspondant à l'achèvement de grandes opérations d'investissement sur le budget principal ( construction de la piscine olympique...) et à l'orientation des capacités d'investissement vers le budget transport. Les subventions d'équipement versées devraient s'établir à un niveau comparable à 2009 ( 27 M€), sous l'effet de la poursuite des engagements en matière de grandes infrastructures, de politique de l'habitat et de renouvellement urbain.

► Le taux de financement par emprunt des dépenses d'équipement devrait s'établir, tous budgets confondus, à un niveau comparable à celui de 2008 ( soit environ 58%), et à environ 45% sur le budget principal ( contre 62% au BP 2009).

► Le résultat final en terme d'épargne est très sensible aux hypothèses retenues en terme de réforme fiscale. Dans l'hypothèse d'une compensation relais égale aux bases 2010\* le taux

2009 ( hypothèse aujourd'hui la plus favorable), le Grand Dijon connaîtrait une stabilité de son épargne brute par rapport au budget 2009, et une réduction de l'ordre de 1 M€ de son épargne nette, qui s'établirait aux niveaux du budget 2008 ( soit 4 M€ sur le budget principal).

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 novembre 2009  
Publié le 20 novembre 2009  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009

